

BON DE SOUSCRIPTION pour LA RESTAURATION de l'infirmérie cistercienne de l'abbaye d'Ourscamp

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de « l'infirmérie cistercienne de l'abbaye d'Ourscamp »

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de € et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU - de l'Impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

NOTA BENE : La déduction n'est pas possible pour les personnes physiques bénéficiaires des déductions fiscales entraînées par le label de la Fondation du Patrimoine.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM ou SOCIÉTÉ : Tél. :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine - Abbaye d'Ourscamp»

et de l'envoyer à : Fondation du Patrimoine - Délégation Picardie

2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIÈGNE

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

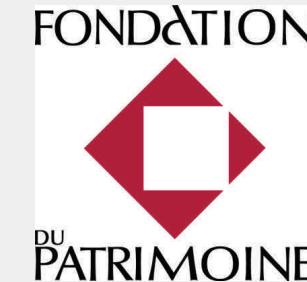
Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3 % du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés et à 5 % s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.

LES MISSIONS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine s'est donné pour missions de participer à la sauvegarde du patrimoine prioritairement non protégé, d'assister les acteurs du patrimoine, et d'aider à la conservation et au développement des savoir-faire traditionnels. Elle est un lien important entre particuliers, entreprises, associations et collectivités. Des subventions sont attribuées chaque année afin d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine picard et ainsi permettre la création et le maintien de nombreux emplois.



Délégation Picardie
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes
60200 COMPIÈGNE
03 44 86 20 87
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org



SOUSCRIPTION PUBLIQUE



**La restauration du sol de l'infirmérie
cistercienne de l'Abbaye d'Ourscamp**

PROJET SOUTENU par la FONDATION du PATRIMOINE

Située dans la haute vallée de l'Oise, à quelques kilomètres de Noyon, l'abbaye cistercienne d'Ourscamp fut fondée en 1129. En 1792, les moines sont chassés, mais l'abbatiale, épargnée, sert d'infirmerie. En 1915, un bombardement allemand déclenche un important incendie qui n'épargne que l'infirmerie. Enfin, depuis 1941, la Congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie occupe les lieux.

L'infirmerie cistercienne, considérée comme la plus belle infirmerie conventuelle de France, date de 1220. Son rôle a décrû avec le nombre de moines. Cependant, on y a toujours emmené les mourants, ce qui explique le surnom de "salle des morts" qui est le sien depuis le XVIII^e siècle.

Aujourd'hui, elle est reconvertie en chapelle.

Longue de 46 mètres, elle comprend trois vaisseaux de huit travées.

Les restaurations de la charpente et de la toiture ont été effectuées en 2006 et 2007.

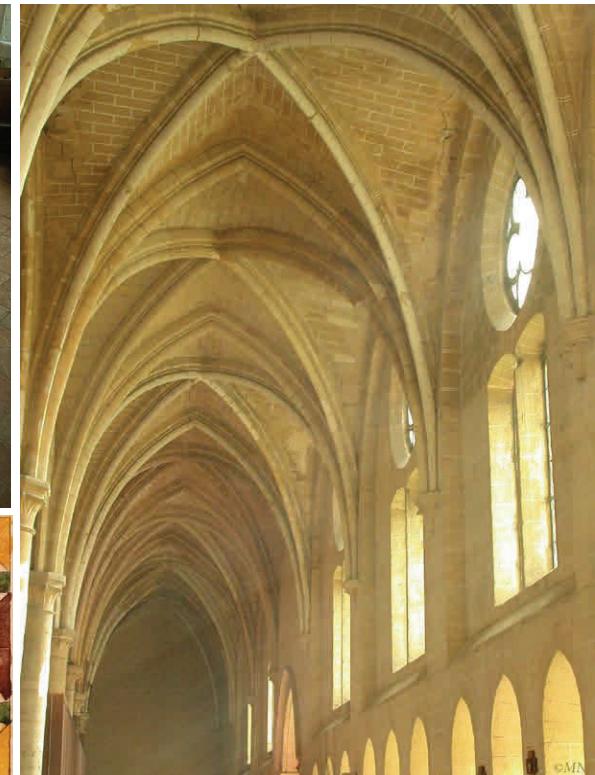


Le sol de l'ancienne infirmerie, composé de tomettes de céramique d'époque médiévale pour les plus anciennes, est affaissé par endroits (voir ci-contre), principalement dans la nef centrale et au niveau de l'orgue.

Les études de stabilité, réalisées en 2002, ont permis de vérifier la résistance des fondations du bâtiment. Celles-ci descendent à 5 mètres de profondeur pour aller chercher le bon sol. Les désordres apparents n'affectent pas l'équilibre structurel de l'édifice. Mal compacté, le remblai mis en œuvre après la réalisation des fondations a subi des tassements différentiels.

Ces travaux comprendront: la façon d'une dalle ventilée, de soubassements de maçonnerie nécessaires au repositionnement de l'orgue. Ils seront suivis par le réaménagement du chœur monastique : pose d'un plancher en chêne et repositionnement des stalles menuisées.

L'ensemble des carreaux existants sera déposé en conservation et remplacé par des neufs, gravés et vernissés, reproduits selon le modèle médiéval ci-contre.



Plus d'informations et don en ligne,
rendez-vous sur
www.picardie.fondation-patrimoine.org

La souscription, pourquoi ?

La souscription, mode d'action privilégié de la Fondation du Patrimoine, permet de mobiliser le mécénat de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public. Elle permet au donneur de s'inscrire dans l'histoire de ce bâtiment et de profiter d'une réduction d'impôt.

Ce site exceptionnel est l'un des hauts lieux de spiritualité et de patrimoine de Picardie. Notre communauté monacale y est installée depuis soixante dix ans. A côté de notre vocation sacerdotale nous avons le devoir, au regard des générations qui nous ont précédées, de transmettre ce patrimoine historique à celles qui nous suivent.

C'est pourquoi, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, nous faisons appel à vous pour participer au financement des travaux.

Père Elie
Supérieur Général de la Congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie